



## Droit au complement de salaire en maladie

Par **isabelle**, le **08/05/2011** à **19:52**

Bonjour, je travaille dans les ecoles pour la mairie depuis septembre 2006 en temps que auxiliaire horaire donc non mensuelle ni titulaire. Je suis en arret de maladie depuis le 28 janvier 2011 pour un cancer. je suis payer par la secu je touche que 50 pourcent de mon salaire la mairie me dit que je n'est pas le droit au complement de salaire. Pouvez vous me repondre precisement je vous en remercie d'avance.

Par **Cornil**, le **10/05/2011** à **23:12**

bonsoir isabelle.

En qualite de "vacataire" (emploi occasionnel) et non agent contractuel, c'est vrai.

Mais le statut de vacataire ne doit pas deguiser un emploi de contractuel continu, meme a temps partiel.

voir [http://avocats.fr/space/andre.icard/content/faux-vacataire-mais-vrai-sans-statut-de-la-fonction-publique-territoriale\\_C9411FC4-CDA5-4063-8E5A-F8F60DC64A09](http://avocats.fr/space/andre.icard/content/faux-vacataire-mais-vrai-sans-statut-de-la-fonction-publique-territoriale_C9411FC4-CDA5-4063-8E5A-F8F60DC64A09)

Sur la base des jurisprudences indiquees dans ce lien, si ton emploi est regulier sans interruption, tu devrais pouvoir obtenir de la justice une requalification en contrat a temps partiel.

Tu peux donc menacer ta mairie d'un tel recours en justice, peut-etre entendront-ils raison et sinon, recourir a la justice (tribunal administratif) !

Rapproches-toi de toute facon d'un syndcat en lui communiquant les elements que je te donne.

Bon courage et bonne chance.